



## **RÈGLEMENT**

### **Trail de la Team du Pélem - TTP**

**05 SEPTEMBRE 2021**

#### **Article 1 : L'ORGANISATION**

L'association la Team du Pélem (22480 saint Nicolas Du Pélem) organise le 5 septembre 2021 sa première édition chronométrée du Trail de la Team du Pélem (TTP), répondant à la réglementation FFA des courses Hors Stade.

#### **Article 2 : LES ÉPREUVES**

- Le grand circuit : trail de 17 kms  
Départ à 9h30 de la salle des fêtes  
Limité à 250 coureurs  
Age min requis : 18 ans à la date de la course
- Le petit circuit : trail de 8 kms  
Départ à 10h00 de la salle des fêtes  
Limité à 250 coureurs  
Age min requis : 18 ans à la date de la course

Les différents parcours seront fléchés à l'aide de marquages au sol et de rubalise. Les difficultés et les dangers éventuels seront indiqués par des panneaux, marquages au sol ou tout autre moyen.

#### **Article 3 : LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS**

Conformément aux articles L231-2/L231-3 du code du sport, toute participation au TTP en compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport...) prouvant la majorité du participant au jour de la date de la course ;
- D'une licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation, ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 25/06/2021, et se font uniquement par internet sur le site Klikego jusqu'au 04/09/2021 à 18h00. Mode de paiement sécurisé par carte bancaire. Pas d'inscription sur place.

Les certificats médicaux et licences sont à déposer sur ce même site. Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces demandées.

TARIFS :

- Le grand circuit : trail de 17 kms : 13 euros
- Le petit circuit : trail de 8 kms : 7 euros

En cas d'annulation de la course par l'organisation, notamment pour des raisons de sécurité sanitaire ou événement indépendant, nous proposons le remboursement de la part du coureur : une fois les déductions faites des frais engagés par l'organisation.

#### **Article 4 : LES DOSSARDS**

Les dossards sont à retirer à la salle des fêtes de St Nicolas Du Pélem, sur présentation de la pièce d'identité du coureur à partir de 8h30.

#### **Article 5 : LE CHRONOMÉTRAGE**

Le chronométrage sera effectué par la société Listino, à partir de puces électroniques remises aux coureurs au départ. En cas de perte de cette puce, le coureur ne sera pas classé.

#### **Article 6 : LES RAVITAILLEMENTS**

8 kms : un ravitaillement au 4<sup>ème</sup> km et à l'arrivée

17 kms : un ravitaillement au 4<sup>ème</sup> km, au 8<sup>ème</sup> km et à l'arrivée

#### **Article 7 : SECURITE**

Accompagnement VTT et engins motorisés interdits.

Les concurrents devront respecter les règles du code de la route et les consignes des signaleurs. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect.

Présence d'un service médical avec 4 secouristes et une ambulance.

### **Article 8 : RESPECT DE LA NATURE**

Chaque participant se doit de respecter la nature et le passage sur les propriétés privées en ne jetant aucun déchet. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen.

### **Article 9 : RÉCOMPENSE**

A l'arrivée, pour chaque participant : un sandwich + une boisson  
Récompense pour les 3 premiers au scratch masculin et féminin de chaque course.

### **Article 10 : ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance « responsabilité civile » auprès de l'assureur GROUPAMA. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par une défaillance physique avant, pendant et après l'événement.

### **Article 11 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET DROIT À L'IMAGE**

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs et/ou ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation au TTP sur lesquelles il pourrait apparaître. Elles peuvent être utilisées sur tous supports y compris des documents promotionnels et/ou publicitaires.

### **Article 12 : ACCEPTATION**

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses, notamment en ce qui concerne les règles sanitaires particulières.